



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Question écrite n° 266

Texte de la question

M Didier Chouat appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget sur les mesures de revalorisation récemment décidées en faveur des conservateurs de musées. Il lui demande s'il compte étendre le bénéfice de ces mesures aux autres corps de gestion du patrimoine (archives, bibliothèques, monuments historiques, inventaire).

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a effectivement décidé d'étendre aux autres corps de conservation et de gestion du patrimoine (archives, bibliothèques, monuments historiques, inventaire et fouilles) les mesures de revalorisation du régime indemnitaire et d'amélioration du déroulement de carrière décidées initialement en faveur des conservateurs de musées.

Données clés

Auteur : [M. Chouat Didier](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 266

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2114